



Sion, 12 janvier 2021

Assemblée générale 2021 de l'ASVTV / Décision par voie de circulation

Chers membres d'honneur, chers membres,
chers camarades

Avec les diverses dispositions émises par le Conseil fédéral et le Canton du Valais en relation avec le virus Corona, il n'est plus possible de tenir l'AG ASVTV (prévue le 05 février 2021 à Grône) dans le cadre ordinaire. Le développement futur de la pandémie et les risques associés ne peuvent pas être évalués aujourd'hui. Du point de vue d'aujourd'hui, un report de l'AG ne peut pas être planifié et effectué en temps opportun.

Afin de nous permettre de poursuivre correctement l'opération associative et les tâches de l'association, le Comité a décidé de réaliser l'activité statutaire par voie de circulation.

Ordre du jour de l'AG 2021 par voie de circulation

1. Procès-verbal de l'assemblée générale de l'année précédente
2. Rapport annuel 2020 du Président
3. Comptes annuels 2020 et rapport des vérificateurs
4. Budget 2021 et cotisation annuelle
5. Élections
 - 5.1 Réélection des membres du comité en fonction
 - 5.2 Election de 2 nouveaux membres du comité
 - 5.3 Election du président
 - 5.4 Election d'un vérificateur des comptes
 - 5.5 Election des membres d'honneur
6. Tirs annuels 2021

Dispositions de base concernant les décisions par voie de circulation

Dispositions statutaires

Composition de l'AG

Tous les membres d'honneur et tous les membres sont autorisés à prendre des décisions par voie de circulation. Chaque membre a droit à une voix.

Art. 10 Assemblée générale

« L'Assemblée Générale se réunit en séance ordinaire durant le premier trimestre de chaque année civile. »

La situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons cette année n'est pas prévue dans nos statuts. Le Comité est d'avis que des situations extraordinaires exigent parfois des décisions extraordinaires. Il nous semble décisif que ces décisions soient prises et que les décharges soient données, qui sont indispensables à la bonne gestion de l'association.

« Les votations et les élections ont lieu à main levée pour autant que l'Assemblée Générale ne décide pas du vote au bulletin secret. Dans la mesure où la loi ou les statuts n'en disposent pas autrement, l'Assemblée Générale valide ses décisions et ses élections si elles obtiennent la majorité simple des voix exprimées. Les abstentions ne sont pas prises en considération. »

Il n'y a qu'un seul tour de scrutin avec une majorité simple. D'autres candidatures dans le cadre de la voie de circulation ne sont pas possibles.

Informations supplémentaires sur les affaires individuelles

Sur les affaires individuelles, des documents sont annexés. Des informations supplémentaires sont fournies dans le texte si nécessaire. Les propositions du comité sont toujours formulées.

Évaluation des votes

S'il y a deux réponses ou plus dans les votes et les élections, ou s'il n'y a pas un résultat clair, le résultat du vote correspondant est considéré comme nul.

Détermination du résultat du vote

Les résultats sont déterminés et enregistrés par le Bureau électoral, composé du Président, du Vice-président et du Secrétaire.

Protocole des décisions par voie de circulation

Le secrétaire de l'Association dresse le procès-verbal qui sera mis à l'ordre du jour de l'AG 2022. Le PV sera publié sur le site internet de l'ASVTV.

Procédure et méthodes de travail

- Imprimer le document et, après avoir lu les instructions, d'abord entrer le prénom et le nom.
- Pour chaque vote, les **options oui, non et abstention** sont à votre disposition. Il en va de même pour les élections.
- Balayez les deux options qui ne sont pas votre intention. Une seule réponse peut être donnée par vote ou élection.

Délais

Le retour (par e-mail à : walterhasler@bluewin.ch ou par la poste à Walter Hasler, Rossfeld 22, 3960 Sierre) doit être envoyé **au plus tard pour le 26 janvier 2021**. *Pour le retour par poste, il y a une étiquette d'adresse annexée.*

Affaires, votations et élections

Président d'honneur, membre d'honneur, membre

Nom / Prénom : _____

Point 1 de l'ordre du jour

Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'année précédente

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 05.02.2020 à Grône est annexé. Le comité propose d'accepter le PV.

Ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée générale 2020, en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport annuel 2020 du Président

Le rapport annuel du Président 2020 est annexé. Le comité propose d'approuver le rapport annuel du président.

Ceux qui approuvent le rapport annuel 2020 du Président tel que présenté, en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Point 3 de l'ordre du jour

Comptes annuels 2020 et rapport des vérificateurs

Les comptes annuels ainsi que le rapport des vérificateurs sont annexés. Le comité propose d'approuver les comptes annuels 2020 et de prendre connaissance du rapport des vérificateurs.

Ceux qui approuvent les comptes annuels 2020 tel que présentés, en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Il est pris connaissance du rapport des vérificateurs.

Point 4 de l'ordre du jour

Budget 2021 et cotisations annuelles

La proposition de budget 2021 est annexée. La cotisation annuelle s'élève à Fr. 35.00. Le comité propose d'approuver le budget 2021 et de maintenir la cotisation annuelle inchangée.

Ceux qui approuvent le budget 2021, tel que présenté, en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Ceux qui acceptent de laisser la cotisation annuelle inchangée à Fr. 35.00 en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Point 5 de l'ordre du jour

Élections

Point 5.1 de l'ordre du jour
Réélection globale du Comité en fonction

« Les membres du comité sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans. Ils sont rééligibles. Les élections complémentaires ont lieu pour le reste d'une période administrative.

Le mandat expire lors de l'Assemblée Générale de l'année civile où le titulaire atteint l'âge de 75 ans.

Le Président est élu par l'Assemblée Générale parmi les membres du comité. Pour les autres fonctions, le comité se constitue lui-même. »

Lors de l'assemblée générale 2021, les mandats de tous les membres du comité en fonction arrivent à échéance. Les membres du comité suivants se mettent à disposition pour la réélection (dans l'ordre alphabétique) :

Beat Abgottspon, Claudy Bourban, Pascal Buchard, Pierre Geiger, Pierre-Antoine Héritier, Louis Kronig, Francis Pianzola, Paul Terrettaz

Les mandats de Antoine Dillier, André Graber und Walter Hasler expirent lors de l'AG 2021 parce que les titulaires atteignent l'âge de 75 ans.

Le comité propose de réélire Beat Abgottspon, Claudy Bourban, Pascal Buchard, Pierre Geiger, Pierre-Antoine Héritier, Louis Kronig, Francis Pianzola und Paul Terrettaz pour la durée de trois ans.

Ceux qui approuvent la proposition du Comité en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Point 5.2 de l'ordre du jour
Election de 2 nouveaux membres du comité

Le comité propose deux nouvelles candidatures pour l'élection au comité. Il s'agit de Elisabeth Darbellay-Gabioud et Dominique-Noëlle Dauphin. Un bref portant des deux candidates est annexé.

Le comité propose d'élire Elisabeth Darbellay-Gabioud et Dominique-Noëlle Dauphin comme nouveaux membres du comité pour une durée de trois ans.

Ceux qui approuvent la proposition du Comité en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Point 5.3 de l'ordre du jour
Election du président

Le comité propose de réélire Pierre Geiger comme président.

Ceux qui approuvent la proposition du Comité en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Point 5.4 de l'ordre du jour
Election d'un vérificateur des comptes

« Les vérificateurs des comptes sont au nombre de trois et nommés par l'Assemblée Générale afin de contrôler les comptes annuels, le bilan, et l'inventaire.

Le mandat dure 3 ans. Chaque année, le membre qui a le plus d'années de fonction quitte sa place. Il n'est pas rééligible pour la période de trois ans qui suit son départ. »

Le mandat decomme vérificateur des comptes expire lors de l'AG 2021. Le comité propose d'élire Comme nouveau vérificateur des comptes.

Ceux qui approuvent la proposition du Comité en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Point 5.5 de l'ordre du jour
Election des membres d'honneur

Les membres du comité quittant le comité sont normalement nommés membres d'honneur. Le comité propose de nommer André Graber, Walter Hasler et Antoine Dillier comme membres d'honneur.

Ceux qui approuvent la proposition du Comité en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Point 6 de l'ordre du jour
Tirs annuels 2021

Le comité propose d'organiser les tirs annuels 2021 comme suit :

300m F/ 50m P: stand de tir Sion: 14/15 mai 2021
50m F/ stand de tir Savièse: 21 mai 2021

Les tirs annuels sont planifiés sous réserve des prescriptions Covid 19.

Ceux qui approuvent la proposition du Comité en témoignent par un OUI. (Veuillez biffer les réponses non désirées' s'il vous plaît).

Votes Oui : OUI
Votes Non : NON
Abstention : ABSTENTION

Nous vous remercions de votre participation à la votation par voie de circulation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 DE L'ASVTV

PAR VOIE DE CIRCULATION

		Oui	Non	Abstention
	Bulletins envoyés 378 / Bulletins en retour 135			
1	Protocole de la dernière assemblée générale	134		1
2	Rapport du Président	135		
3	Comptes 2020 und rapport des vérificateurs	134		1
4	Budget 2021 et cotisation annuelle	134		1
5	Elections			
5.1	Election du comité à disposition	132	2	1
5.2	Election de 2 nouveaux membres du comité <i>Dominique-Noëlle Dauphin / Elisabeth Darbellay-Gabioud</i>	132		3
5.3	Election du Président <i>Pierre Geiger</i>	134		1
5.4	Election d'un contrôleur des comptes <i>Jean-Marc Crittin</i>	135		
5.5	Nomination des membres d'honneur <i>Graber-Hasler-Dillier</i>	135		
6	Tir cantonal 2021	135		
	Sierre le 31.01.2021 Walter Hasler <i>Elisabeth Darbellay 23.10.2021</i> <i>En concordance avec l'ordre du jour</i>			